

LE CODE WALLON DU BIEN-ÊTRE ANIMAL



Le code du bien-être animal dit:	Les vétérinaires disent:
Interdiction de faire périr, souffrir ou de causer de la douleur à un animal	OUI
Création d'un permis de détention par défaut	OUI
Interdiction d'abandonner un animal	OUI
Interdiction de vendre un animal à un mineur	OUI
Interdiction d'acheter un animal à crédit	OUI
Interdiction de commercialiser ou de donner un animal non identifié	OUI
Obligation d'identification de tous les chiens	OUI
Obligation d'identification de tous les chats	OUI , mais à voir dans les faits
Personne n'est propriétaire d'un animal non identifié	OUI , mais qui va contrôler? Désigner un vétérinaire communal
Toute personne qui trouve un animal errant, perdu ou abandonné doit le faire parvenir dans les plus brefs délais à la commune qui le fera transférer vers un refuge	OUI , donc ce n'est pas aux vétérinaires indépendants de gérer les animaux errants ou divagants mais comment appeler la commune un samedi à 22h? Donc, désigner un vétérinaire communal
Un animal retrouvé mort sur la voie publique doit être pris en charge par la commune	OUI , un vétérinaire indépendant ne doit pas payer les frais d'enlèvement et des précautions sont nécessaires (rage...), toujours pour un vétérinaire communal
Quand le vétérinaire reçoit un animal non identifié, il doit procéder à son identification et à son enregistrement. En cas de refus du propriétaire, il doit le signaler par écrit et le vétérinaire doit le dénoncer aux autorités compétentes	OUI et NON , votre vétérinaire est là pour vous avertir de l'obligation d'identification mais pas pour vous dénoncer si vous refusez de le faire ; cette lettre le disculpera si vous refusez l'identification et lui permettra néanmoins de soigner votre compagnon, mais il ne doit rien transmettre
En plus des frais d'identification, le vétérinaire doit demander une taxe supplémentaire (4€/chien et 1€/chat pour les particuliers et 20€/chien et 5€/chat pour les éleveurs)	NON , votre vétérinaire est un docteur, un radiologue, un chirurgien mais PAS un percepteur
Cette taxe sera reversée au gouvernement pour alimenter un fond de lutte contre les abandons (c'est-à-dire que la taxe sera reversée aux refuges)	NON , les refuges sont déjà subsidiés, pourquoi ne pas renflouer l'UBEA (unité pour le bien-être animal)?
Le Gouvernement peut prévoir qu'un organisme d'intérêt public en matière d'environnement [ou de protection et de bien-être animal] désigne, dans le cadre de son objet social, des agents pour contrôler le respect des dispositions pertinentes ...	OUI , si le diagnostic de maltraitance est établi par des vétérinaires

Chers clients,

Comme vous le voyez, le Code Wallon du Bien-Être Animal est à beaucoup d'égards une très bonne chose pour le bien de nos compagnons à quatre pattes ou à deux ailes. Mais certains articles ont suscité les réticences des vétérinaires. Nous sommes certains que vous partagerez notre point de vue.

Votre Vétérinaire

Chère Consœur, cher Confrère,

Voici une affichette qui vous permettra d'engager le dialogue avec vos clients au sujet du Code Wallon du Bien-être Animal.

Bien confraternellement,
Votre UPV.